Construction d'un bâtiment réfectoire sur le site de l'Unité Judiciaire à Priorité Educative (UJPE) de Bures-sur-Yvette



MAITRISE D'OUVRAGE		
MAITRE D'OUVRAGE	**Ministère de la Justice \| Secrétariat Général \| Direction Interrégionale Ile-de-France \| Département Immobilier de Paris IDF** 1, Quai de la Corse, 75181 Cedex 04, Paris Tel : 01 44 32 75 55	MINISTÈRE DE LA JUSTICE Liberté Égalité Fraternité

MAITRISE D'OEUVRE		
ARCHITECTE	**BORDAS+PEIRO ARCHITECTE** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET STRUCTURE	**BORDAS+PEIRO SAS** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET FLUIDES	**AREA ETUDES** 1bis, rue du Champ de l'Aire - 49080 BOUCHEMAINE Tel : 02 41 73 05 35 Email : groupearea.fpo@areaetudes.net	area ingénierie fluides & environnement
ECONOMISTE	**EICP** 30, rue Santerre - 75012 PARIS Tel : 01 53 46 67 50 Email : simon.dubois@eicp.cdr.eco	eicp ECONOMIE- INGENIERIE- COORDINATION- PILOTAGE
BET CUISINE	**INGECOR** 113, Quai Jean Péridier, 34070 Montpellier Tel : 04 67 13 86 86 Email : be.ingecor@ingecor.fr	INGECOR RESTAUCONCEPTEUR

CCTP LOT 08 PEINTURE - NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

N° AFFAIRE : 014-2025-10	**INTERLOCUTEUR :** S.DUBOIS	**STADE :** DCE	**VERSION :** V1	**DATE :** 04/09/2026

Sommaire

08.1 GENERALITES 2
08.1.1 Prescriptions techniques 2
08.1.2 Prescriptions complémentaires 3
08.1.3 Nota TCE 5
08.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 6
08.2.1 Travaux préparatoires 6
08.2.1.1 Supports 6
08.2.2 Peinture extérieure 6
08.2.2.1 Peinture sur ouvrages béton et assimilés 6
08.2.3 Peinture intérieure 7
08.2.3.1 Travaux sur ouvrages bois 7
08.2.3.1.1 Peinture sur ouvrages bois bruts 7
08.2.3.2 Peinture sur ouvrages métalliques et PVC 7
08.2.3.2.1 Peinture sur ouvrages métalliques 7
08.2.3.2.2 Peinture sur ouvrages PVC 8
08.2.3.3 Peinture sur parois 8
08.2.3.3.1 Enduit pelliculaire 8
08.2.3.3.2 Peinture acrylique satinée 8
08.2.3.4 Peinture sur plafond 9
08.2.3.4.1 Enduit pelliculaire 9
08.2.3.4.2 Peinture acrylique mate 9
08.2.4 Ouvrages divers 9
08.2.4.1 Joints acryliques 9
08.2.5 Fin de chantier 10
08.2.5.1 Polychromie 10
08.2.5.2 Nettoyage de fin de chantier 10
08.2.5.3 Nettoyage de livraison et de réception 10
08.2.5.4 Dossier des ouvrages exécutés 11

PEINTURE - NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

08.1 GENERALITES

08.1.1 Prescriptions techniques

Les travaux du présent lot devront être exécutés conformément aux normes, documents techniques unifiés (D.T.U.), règlements et décrets en vigueur à la date de l'envoi de l'appel d'offre, y compris leur mise à jour et additif éventuels, en particulier :

- Eurocodes :
- Les DTU, en particulier :
. DTU 59.1: Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais (Juin 2013)
. DTU 59.3: Travaux de bâtiment - Peinture de sols (Mai 1993, Amendement A1 Octobre 2000)
. DTU 59.4 - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux. (Février/Mars 1998)
. DTU 59.5 - Travaux de bâtiment - Exécution des peintures intumescentes sur structures métalliques (Janvier 2013)
. DTU 42.1 - Travaux de bâtiment - Réfection de façades en services par revêtements d'imperméabilité à base de polymères. (Novembre 2007)
. Etc.

- Aux normes françaises et européennes, en particulier :
. NF EN 235 : Revêtements muraux - Vocabulaire et symboles (Mai 2020)
. NF EN 234 : Revêtements muraux en rouleaux - Spécification pour revêtements muraux pour décoration ultérieure (Décembre 2019)
. NF EN 266 : Revêtements muraux en rouleaux - Spécifications pour revêtements muraux textiles (Septembre 2020)
. NF T30-608 : Peintures et vernis - Enduits de peintures pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles normes européennes. (Juillet 2010)
. Etc.

- Le règlement de sécurité incendie dans les ERP (Approuvé par arrêté du 25 Juin 1980 et modifié) en particuliers :
. Livre 1 Dispositions applicables à tous les établissements recevant du public
. Livre 2 Dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories
. Livre 3 Dispositions applicables aux ERP de 5ème catégorie
. Instructions techniques

- Mais également :
. Le code du travail,
. Les règles de construction,
. Le code de l'urbanisme
. Le cahier des charges et Avis techniques du fabricant,
. Aux normes REEF pour les éléments préfabriqués,
. Aux normes françaises homologuées
. Les arrêtés en règlements municipaux et préfectoraux.
. Les règles et décrets relatifs à la sécurité durant les travaux.
. Les prescriptions éventuelles de l'avis CSTB concernant les matériaux (avis techniques).
. Le code de la construction et de l'habitation : plus particulièrement les articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 (Arrêté du 1er août 2006) relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.
. Tous documents techniques de références pouvant s'appliquer à ce type de travaux.

L'exécution des travaux traditionnels est soumise aux dispositions des D.T.U. existants suivants :
- Cahier des Clauses Techniques,
- Prescriptions provisoires ou techniques isolées ayant valeur de Cahier des Clauses Techniques,
- Règles de calcul.

Les fournitures doivent répondre aux spécifications des normes françaises existantes et seront conformes aux exigences communautaires avec marquage CE.
Les D.T.U. et normes applicables sont ceux dont le mois de prise d'effet figurant sur le document est antérieur de trois

mois à celui du lancement de la consultation, sauf indication contraire indiquée dans les normes et D.T.U.

08.1.2 Prescriptions complémentaires

Prescriptions particulières
Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.
Les ouvrages seront livrés finis.
L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.
Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

Dispositions constructives
L'entrepreneur devra fournir tous les renseignements et échantillons justifiant la provenance des peintures et produits, avant tout commencement de ses travaux.
Le Maître d'œuvre pourra avoir recours à l'assistance technique du fabricant.
Les coloris seront choisis par le Maître d'œuvre, dans la palette complète du fabricant et sans limitation de teinte, suivant maquette de coloration d'ensemble.
Le Maître d'œuvre se réserve le droit, à tout moment, d'effectuer des prélèvements en présence de l'entrepreneur. Si l'analyse révélait que les matières employées n'étaient pas celles prévues aux documents contractuels, les travaux seraient refusés et recommencés aux frais de l'entrepreneur.
Dès le début des travaux de peinture, les subjectiles seront considérés comme réceptionnés sans réserve par l'entrepreneur du présent lot.
La finition choisie pour chaque type d'ouvrage dépendra de la nature du subjectile (cf. articles de description des ouvrages). Les préparations des fonds y/c enduit, ponçage, etc., seront toujours incluses dans le système proposé.
Le gardiennage des clés sera compris dans les attributions de l'entreprise du présent lot et ceci jusqu'à la réception des travaux.
Les impressions seront impérativement réalisées avant la pose des éléments sur toutes faces, y/c feuillures et parcloses.
L'entreprise du présent lot devra prendre connaissance des autres lots pour déterminer la nature et la localisation des subjectiles à peindre ou à revêtir.
Les prix des ouvrages du présent lot devront toujours inclure les sujétions d'échafaudages et agrès nécessaires à l'exécution des travaux.

Réception des subjectiles
Tous les subjectiles sont réceptionnés avant le démarrage des travaux. Tout démarrage des travaux équivaut une réception sans réserve.
En cas de défectuosités d'aplomb, de planimétrie ou autres, le titulaire doit prévenir le Maître d'œuvre qui prendra toutes dispositions auprès de l'entreprise chargée de la réalisation des supports incriminés.
Dans le cas où des fissures de largeur supérieure à 3/10ème mm sont constatées sur les supports, le lot chargé de leur exécution en devra le traitement conformément aux prescriptions du Cahier CSTB 3469 de Juillet/Août 2003.
Cette prestation sera éventuellement sous-traitée au présent lot, à la charge pécuniaire du lot ayant réalisé les supports.
Le titulaire du présent lot doit intégrer tous les travaux préparatoires nécessaires en fonction de l'état des supports, des pathologies existantes et de l'état de finition à obtenir.

Travaux préparatoires
Les travaux préparatoires et de finition sont définis en fonction de la nature du subjectile, de la qualité de sa surface et de l'état de finition recherché.
L'entreprise se reportera aux tableaux du DTU 59-1 en fonction en fonction du type de subjectile et du niveau de finition à atteindre.

Surfaces témoins
La maîtrise d'œuvre se réserve le droit de faire réaliser une surface témoin pour maîtriser la dépose et valider la conformité de l'esthétique suivant les différents types de subjectiles, dans chaque local si nécessaire, et suivant les teintes de son choix. Sans toutefois que les surfaces de ces essais n'excédent 2 m². D'autre part des échantillonnages seront conservés, comme référence, jusqu'à l'achèvement des travaux. Ils seront en nombre suffisant pour permettre de fixer le choix du maître d'œuvre. Ils pourront être réalisés sous forme de panneaux et être entreposés en salle de

réunion.

Classification des familles de produits

1er famille (peintures et vernis)
- Classe 1 - Peintures à l'eau
- Classe 2 - Peintures aux huiles et aux vernis gras
- Classe 3 : Semi-produits broyés pour peintures
- Classe 4 - Alkydes
- Classe 5 - cellulosiques
- Classe 6 - Polyesters et polyethers
- Classe 7 - Vinyliques, acryliques et copolymères
- Classe 8 - Elastomères
- Classe 9 - Résines à base de produits bitumineux
- Classe 10 - Autres liants

2ème famille (revêtements plastiques épais)
- Classe 1 - Vinyliques
- Classe 2 - Acryliques et copolymères
- Classe 3 - autres

3ème famille (enduits intérieurs)
- Classe 1 - Enduits en phase solvant
- Classe 2 - Enduits en phase aqueuse

4ème famille (mastics et autres enduits)
- Classe 1 - Mastics de vitrerie à l'huile et aux vernis gras
- Classe 2 - Autres mastics de vitrerie
- Classe 3 - Mastics et enduits industriels
- Classe 4 - Enduits extérieurs de peinture (en phase solvant ou en phase aqueuse)

5ème famille (produits bitumeux)
- Classe 1 - Enduits et mastics applicables à froid
- Classe 2 - Enduits, mastics et autres produits applicables à chaud

Finition des peintures

Finition "C", élémentaire
- Finition sur les enduits de plâtre : La finition C désigne une couche de peinture couvrant le support et lui donnant un coloris. Elle possède un aspect poché et ne modifie en rien l'aspect de l'enduit.
- Finition sur le métal : La finition de la peinture est réalisée sans prendre compte des défauts de planéité d'ensemble. La finition C désigne un film de peinture recouvrant le support et modifiant la couleur de celui-ci. L'état de finition reflète l'aspect du support.
- La finition sur le bois : Utilisation des vernis et lasures. La finition C désigne un travail sans réelles contraintes d'aspect. Elle ne concerne pas les vernis utilisés dans le cas de travaux neufs en extérieur.
- Utilisation de la peinture : La finition C désigne un film de peinture couvrant le support et lui donnant un coloris. L'état du support n'est pas modifié et reste apparent.

Finition "B", courante
- Finition sur les enduits de plâtre : La finition B indique une couche de peinture d'aspect poché, mais corrigeant les altérations du support. Quelques défauts peuvent être laissés apparents.
- Finition sur le métal : La finition de la peinture est réalisée sans prendre compte des défauts de planéité d'ensemble. La finition B désigne une couche de peinture appliquée sur le support sans réelle préparation. Des défauts d'aspect ainsi que des traces d'outils d'application sont tolérés. Il en est de même pour les traces de coulure qui ne sont pas supprimées avant application de la finition.
- La finition sur le bois : Utilisation des vernis et lasures. La finition B qualifie un travail sans modification de l'aspect initial du support. Les défauts et traces d'outil sont tolérés tandis que la texture du bois détermine l'apparence en surface et l'homogénéité de la finition.
- Utilisation de la peinture : La finition B détermine une couche de peinture appliquée sur une surface non modifiée. Les

traces d'outils et les défauts d'aspect sont tolérés au même titre que l'aspect poché. Une apparence finale rugueuse est possible.

Finition "A", soignée
- Finition sur les enduits de plâtre : La finition A désigne une couche de peinture parfaitement plane, appliquée après préparation du support. Les défauts de planéité ainsi que les défauts visibles à la surface sont corrigés en amont.
- Finition sur le métal : La finition de la peinture est réalisée sans prendre compte des défauts de planéité d'ensemble. La finition A n'existe pas sur le métal, vu que la finition se fait sans modification globale du support.
- La finition sur le bois : Utilisation des vernis et lasures. La finition A désigne un travail réalisé sur un support préparé, sans traces de défauts ou d'usinage perceptibles.
- Utilisation de la peinture : La finition A est quant à elle un travail réalisé sur un support préparé avec de légers défauts de planéité. Les pores du bois ne sont que légèrement visibles, mais les traces d'outils ainsi que les défauts d'aspects peuvent être apparents. Le rendu final du support est uniforme tandis que le rechampissage est parfaitement régulier.

L'entreprise du présent lot doit prendre connaissance des autres lots afin de définir avec précision la qualité des ouvrages à peindre ou à revêtir.
L'application des teintes est à réaliser comme suit :
- Les couches d'impressions sont réalisées en blanc
- Les couches intermédiaires sont réalisées en teinte "éclaircie".
- Les couches de finitions sont réalisées en teinte définitive.

Obligations de sécurité
L'entrepreneur devra strictement se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des organismes de contrôles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité dans le cadre du PGCSPS.
Le projet de plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS) sera soumis au Coordonnateur Sécurité.

08.1.3 Nota TCE

L'entreprise devra impérativement prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes.
Le marché de l'entreprise sera réputé inclure l'ensemble des recommandations et obligations qui y sont mentionnées.

08.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

08.2.1 Travaux préparatoires

08.2.1.1 Supports

Nature des supports :

INTERIEUR
- *Parois horizontales et verticales :*
. Plaque de plâtre ou dérivés

- *Boiseries :*
. Ouvrages bois bruts
. Ouvrages bois pré-peints

- *Métal :*
. Canalisations diverses
. Métaux ferreux ou non ferreux

- *PVC :*
. Canalisations diverses

EXTERIEUR
. Béton ou dérivés

Les ouvrages livrés finis, par les autres corps d'état, ne reçoivent aucun traitement par le présent lot (plafonds dalles minérales, revêtements de sols divers, etc., selon CCTP des lots concernés dont l'entreprise titulaire du présent lot devra prendre connaissance).

08.2.2 Peinture extérieure

08.2.2.1 Peinture sur ouvrages béton et assimilés

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture à base de résines siloxanes en dispersion aqueuse avec un aspect sec mat minéral du type PERLOXANE des Ets SEIGNEURIE ou équivalent, mise en œuvre sur ouvrage BA, ciment ou dérivés.

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant.
- Travaux préparatoires : brossage, époussetage, égrenage
- 1 couche d'impression fixante aux résines acryliques en solution, du type IMPRIDERME des Ets SEIGNEURIE ou équivalent
- 2 couches de peinture du type PERLOXANE des Ets SEIGNEURIE ou équivalent en finition

Type de finition : C
Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :
Classification AFNOR :
- NF T 36-005 : Famille 1 - Classe 10c
- NF T34-722 : D2
- NF EN 1062-1 : E3, V1, W3, A0
Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/c) : 40 g/l ; ce produit contient maximum 5 g/l COV

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Pour l'ensemble des ouvrages bétons destinés à recevoir une finition peinture et notamment soubassement de façades

08.2.3 Peinture intérieure

08.2.3.1 Travaux sur ouvrages bois

08.2.3.1.1 Peinture sur ouvrages bois bruts

Réalisation d'une peinture laque satinée composée d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse avec un aspect sec satiné moyen, du type PREMIOR SATIN des Ets SEIGNEURIE ou équivalent, mise en œuvre sur menuiseries intérieures (bois nus).
Les couches d'impressions et de finitions bénéficieront du label NF ENVIRONNEMENT.

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant :
- Travaux préparatoires : ponçage, époussetage, dégraissage
- 1 couche d'impression multi-surfaces à base de résines acryliques et alkydes en émulsion, du type MUROPRIM des Ets SEIGNEURIE ou équivalent
- Rebouchage, ponçage
- Enduit repassé et ponçage à sec
- 2 couches de peinture en finition, du type PREMIOR SATIN des Ets SEIGNEURIE ou équivalent (y compris révision selon nécessité)

Type de finition : A
Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :
Classification AFNOR NF T 36005 : Famille I - Classe 7b2 - 6a
Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : 130 g/l (2010) ; ce produit contient maximum 130 g/l COV
Résistance à l'abrasion humide : Classe 1 (perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles).
Émission dans l'air intérieur : classe A+

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Huisseries et chants des portes bois
. Cadres et vantaux des gaines techniques palières
. Trappes de visite verticales
. Tablettes bois
. Etc... (se référer au lot menuiserie intérieure bois)

08.2.3.2 Peinture sur ouvrages métalliques et PVC

08.2.3.2.1 Peinture sur ouvrages métalliques

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse avec un aspect sec satiné, du type PREMIOR SATIN des Ets SEIGNEURIE ou équivalent, mise en œuvre sur ouvrages métalliques.

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant :
- Travaux préparatoires : grattage, brossage, dégraissage et rinçage de la rouille et de la calamine non adhérente, nettoyage
- 1 couche primaire d'accrochage à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse, anti-corrosion pour les ouvrages ferreux, du type FREITAMETAL EXPERT des Ets FREITAG ou équivalent
- 2 couches de peinture en finition, du type PREMIOR SATIN des Ets SEIGNEURIE ou équivalent

Type de finition : A
Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :
Classification AFNOR : NF T 36-005 : Famille I - Classe 7b2 - 6a
Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : 130 g/l ; ce produit contient maximum 130 g/l COV
Résistance à l'abrasion humide : Classe 1 (perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles).

Émission dans l'air intérieur : classe A+

Localisation
Selon plans de l'architecte et indications du BET Fluides :
. Sur canalisations cuivre et acier apparentes des appareils sanitaires et chauffage

08.2.3.2.2 Peinture sur ouvrages PVC

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse avec un aspect sec satiné, du type PREMIOR SATIN des Ets SEIGNEURIE ou équivalent, mise en oeuvre sur ouvrages PVC.

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant :
- Travaux préparatoires : grattage, brossage, dégraissage et ponçage léger
- 1 couche primaire d'accrochage à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse, du type FREITACROCH des Ets FREITAG ou équivalent
- 2 couches de peinture en finition, du type PREMIOR SATIN des Ets SEIGNEURIE ou équivalent

Type de finition : A
Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :
Classification AFNOR : NF T 36-005 : Famille I - Classe 7b2 - 6a
Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : 130 g/l ; ce produit contient maximum 130 g/l COV
Résistance à l'abrasion humide : Classe 1 (perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles).
Émission dans l'air intérieur : classe A+

Localisation
Selon plans de l'architecte et indications du BET Fluides :
. Sur tuyauteries (PVC) apparentes de plomberie - sanitaires

08.2.3.3 Peinture sur parois

08.2.3.3.1 Enduit pelliculaire

Enduit pelliculaire mince en 2 couches croisées, en pâte dégrossi et finition, compris garnissage en rives des ouvertures, tableaux, linteaux et toutes sujétions afin d'obtenir une finition de type B.

08.2.3.3.2 Peinture acrylique satinée

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique et alkyde en émulsion, à base de résine biosourcée, avec un aspect sec satin, à base de résine biosourcée, du type EVOLUTEX BAS CARBONE SATIN des Ets SEIGNEURIE ou équivalent, mise en œuvre sur parois en plaques plâtre ou dérivés.
Les couches d'impression et de finition bénéficieront du label NF ENVIRONNEMENT.

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant.
- Travaux préparatoires : nettoyage, brossage, époussetage, etc.
- 1 couche d'impression du type MUROPRIM des Ets SEIGNEURIE ou équivalent
- Rebouchage, révision des joints
- Enduit repassé, ponçage et époussetage
- 2 couches de peinture en finition, du type EVOLUTEX BAS CARBONNE SATIN des Ets SEIGNEURIE ou équivalent (y compris révision selon nécessité)

Type de finition : B
Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :
Classification AFNOR NF T 36005 : Famille I - Classe 4a 7b2
Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l ; ce produit contient maximum 2 g/l COV

Résistance à l'abrasion humide : classe 2
Émission dans l'air intérieur : classe A+

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Salle à manger
. Réception
. Dégagement cuisine (partiellement)
. Bureau
. Réserve
. Stockage
. Sas personnel

08.2.3.4 Peinture sur plafond

08.2.3.4.1 Enduit pelliculaire

Enduit pelliculaire mince en 2 couches croisées, en pâte dégrossi et finition, compris garnissage en rives des ouvertures, tableaux, linteaux et toutes sujétions afin d'obtenir une finition de type B.

08.2.3.4.2 Peinture acrylique mate

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique et alkyde en émulsion, à base de résine biosourcée, avec un aspect sec mat du type EVOLUTEX BAS CARBONE MAT des Ets SEIGNEURIE ou équivalent, mise en œuvre sur plafonds plâtre ou dérivés.
Les couches d'impressions et de finitions bénéficieront du label NF ENVIRONNEMENT.

Mise en oeuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant :
- Travaux préparatoires : nettoyage, brossage, révision des joints, époussetage
- 1 couche d'impression du type MUROPRIM des Ets SEIGNEURIE ou équivalent
- Rebouchage,
- Enduit non repassé, ponçage et époussetage
- 2 couches de peinture en finition du type EVOLUTEX BAS CARBONE MAT des Ets SEIGNEURIE ou équivalent (y compris révision selon nécessité)

Type de finition : B
Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :
Classification AFNOR NF T 36005 : Famille I - Classe 4a 7b2
Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l ; ce produit contient maximum 28 g/l COV
Résistance à l'abrasion humide : classe 2
Émission dans l'air intérieur : classe A+

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Local technique

08.2.4 Ouvrages divers

08.2.4.1 Joints acryliques

L'entrepreneur du présent lot devra la réalisation de joints acryliques à peindre parfaitement lissés, entre les ouvrages cités en localisation.
Compris toutes sujétions pour une réalisation et une finition parfaite.

Localisation
Entre les éléments suivants :
. Parois / menuiseries intérieures
. Parois / menuiseries extérieures
. Parois / appareils sanitaires

. Parois / rails de faux-plafonds
. Parois / plinthes de toutes natures

08.2.5 Fin de chantier

08.2.5.1 Polychromie

L'entrepreneur tiendra compte dans ses prix unitaires des sujétions de polychromie, pour les teintes différentes choisies par l'architecte.

08.2.5.2 Nettoyage de fin de chantier

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises. Si celui-ci n'était pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge des entreprises solidairement responsables dans le cadre du compte prorata, ou à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage du chantier, matériels, matériaux, déchets divers, qui proviennent de son corps d'état uniquement, y compris toutes sujétions d'évacuation, etc.
Il aura également à sa charge l'évacuation de ses délivres hors site conformément à la réglementation des tris sélectifs.

08.2.5.3 Nettoyage de livraison et de réception

L'attention de l'entreprise est particulièrement attirée par le fait, qu'intervenant en dernier lieu, un soin tout particulier doit être apporté à l'exécution et également à la protection des ouvrages et notamment peintures, revêtements de sols, vitreries et ouvrages menuisés ainsi que tous les petits équipements, etc...

Après exécution de l'ensemble des travaux de tous les corps d'état concernés, la présente entreprise devra avant la réception des travaux :
- L'enlèvement de tous les délivres laissés par les autres corps d'état,
- Le dépoussiérage des parois intérieures,
- L'enlèvement des inscriptions et des marquages des fabricants sur les portes intérieures,
- Le nettoyage de l'ensemble des sols par balayage, shampouinage, lessivage, etc. (nettoyage adapté à la nature des revêtements), compris à l'intérieur des placards,
- Le nettoyage de l'ensemble des menuiseries extérieures (2 faces), comprenant les seuils et les appuis, suppression de toutes traces de ciment, d'enduit ou de peinture sur les ouvrants et les dormants si nécessaire compris les quincailleries,
- Le nettoyage de l'ensemble des fermetures et occultations compris coffre, rails, coulisses, tablier, etc.
- Le nettoyage des menuiseries intérieures (habillages muraux, tablettes bois, poignées de portes, portes de distribution, et accessoires, châssis vitrés sur les 2 faces, etc.)
- Le nettoyage des radiateurs, appareillage électrique, TBGT, bouche d'extraction VMC,
- Le nettoyage de l'ensemble des appareillages des sanitaires, miroirs, compris les ballons d'eau chaude, robinetterie, meubles sous évier y compris à l'intérieur, etc...
- Le grattage des projections de peinture et de colle sur les portes, fenêtres, etc., y compris sur les poignées de portes, canes et volets roulants.
- Défilmage tous les ouvrages, menuiseries extérieures, etc.

La présente entreprise devra avant la livraison des travaux :
- Le nettoyage de finition sur l'ensemble des appareillages, époussetage complet compris aspirateur dans les gorges (des menuiseries extérieures et rails de placards, etc...)
- Enlèvement des protections diverses mis en place par le peintre et des protections de joints.
- Le nettoyage de l'ensemble des sols par balayage, aspiration et serpillage (système adapté à la nature des revêtements selon préconisations du fabricant).

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

Précaution à prendre pour le nettoyage :
- Les produits employés pour le nettoyage et les procédés mis en oeuvre devront être approprié afin de ne pas provoquer l'altération de matériaux eux-mêmes ou de leur état de surface.
- Sur les revêtements émaillés, l'usage de grès ou de ponce est interdit.

L'entrepreneur de peinture devra requérir en temps utile auprès des entreprises chargées des divers travaux, toutes indications utiles concernant les produits et procédés de nettoyage compatibles avec leurs ouvrages.
- En tout état de cause, l'entrepreneur sera responsable des dégâts qui pourraient être causés par les ingrédients dans les produits pour le nettoyage.
- Le nettoyage des vitres et glaces doivent être exécuté avec soins de façon à ne pas rayer les surfaces.
- Les angles doivent être soigneusement nettoyés et les parcloses ou mastics seront préservés pendant les opérations de nettoyage.

L'entreprise devra avant toute intervention se procurer les notices d'entretien et de mise en service de l'ensemble des ouvrages à nettoyer. Tous dégâts occasionnés par une méconnaissance des recommandations diverses des différents fournisseurs seront repris par les corps d'états concernés, aux frais exclusifs du présent lot.

Localisation
Nettoyage en 2 phases à prévoir pour l'ensemble des locaux en prenant en compte les éléments suivants :
. Les CCTP de chaque lot
. Les plans de l'architecte
. Les sujétions d'échafaudage et de phasage selon prescriptions préalables

08.2.5.4 Dossier des ouvrages exécutés

Chaque entrepreneur devra fournir au Maître d'œuvre toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui seront demandées, afin de constituer le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.), selon indications du CCAP.

Tous les documents seront remis sous dossiers cartonnés portant dessus et sur la tranche, les références du chantier, le numéro et l'appellation du lot, les coordonnées de l'entreprise.
Les plans devront porter la mention "récolement". Ils pourront également être demandés sous forme informatique en format DXF ou DWG.
Nombre d'exemplaires : selon indications du CCAP.

NOTA : Les certificats de garanties seront fournis en 1 exemplaire "original".

Le dossier DOE comprendra notamment (sans caractère limitatif) :
- Les plans et détails d'exécution de l'ensemble des ouvrages réalisés.
- Les fiches techniques de tous les matériaux et accessoires mis en œuvre.
- Les certificats de garanties.
- Liste détaillée des prestations mises en œuvre qui comportera en autres : marque, nature, modèle, référence, garantie pour chaque prestation.
- Etc.

Seront également fournis tous les documents demandés par le Coordonnateur Sécurité pour l'établissement du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ayant pour objectif essentiel de rassembler toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La fourniture de tous ces documents conditionne le solde financier des travaux réalisés par l'entreprise.